



# **EXAMEN PROFESSIONNEL**

## **Secrétaire Administratif 3<sup>ème</sup> grade**

### **année 2027**

#### **Flash inFO**

Le **Syndicat National FO Justice - Personnels Administratifs**, vous informe de l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au troisième grade de Secrétaire Administratif du ministère de la Justice au titre de l'année 2027.

Cet examen est ouvert aux Secrétaires Administratifs du ministère de la Justice qui remplissent, au plus tard le 31 décembre 2027, les conditions statutaires requises à l'article 25-II-1° du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié.

**Les intéressés doivent justifier au 31 décembre 2027 d'au moins un an dans le 6<sup>e</sup> échelon du 2<sup>e</sup> grade et d'au moins trois années de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.**

**Les candidats non recevables suite à leur reclassement dans la nouvelle grille au 1<sup>er</sup> décembre 2022 mais qui auraient rempli les anciennes conditions (justifier d'au moins un an dans le 5<sup>e</sup> échelon du 2<sup>e</sup> grade et d'au moins trois années de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau) peuvent continuer à prétendre à promotion conformément au décret 2023-448 du 7 juin 2023.**

**ATTENTION** : la vérification par l'administration que les lauréats remplissent les conditions requises pour concourir peut intervenir après les épreuves et au plus tard jusqu'à la date de leur nomination.

|                                                                                                                                                                              |                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Ouverture des inscriptions                                                                                                                                                   | du 02 février 2026 - 10h<br>au 02 mars 2026 – 23h59 (heure de Paris) |
| Épreuve d'admissibilité dans les centres ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général (choix du centre lors de votre inscription en ligne) | le 23 avril 2026                                                     |
| Résultats d'admissibilité                                                                                                                                                    | le 16 juin 2026                                                      |
| Retour du RAEP pour les seuls candidats admissibles et convoqués à l'épreuve orale                                                                                           | au plus tard le 15 juillet 2026                                      |
| Entretiens oraux d'admission à Paris                                                                                                                                         | du 05 au 09 octobre 2026                                             |
| Résultats d'admission                                                                                                                                                        | Le 09 octobre 2026                                                   |

#### **1. Inscription par voie télématique :**

Les préinscriptions seront enregistrées en [cliquant ici](#), du 02 février 2026 à partir de 10h00 au 02 mars 2026 à 23h59, heure de Paris. Les candidats recevront un accusé réception de leur préinscription généré auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette préinscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique, la fiche d'inscription sous format Excel, disponible sur le site « [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) » et sur le site intranet, dûment complétée, jusqu'au 02 mars 2026 à 23h59 : [concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr).



## 2. Inscription par voie postale :

Les candidats qui ne peuvent pas s'inscrire par voie télématique ont la possibilité de demander un dossier d'inscription par courrier en recommandé simple, y joignant une enveloppe au format A4 au tarif en vigueur et suffisamment affranchie pour un envoi jusqu'à 60g libellée aux nom et prénom du candidat, au ministère de la justice, SG/SRH/SD STRAT/ATTRAC Examen Professionnel SA3 2027, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex.

Le dossier d'inscription sera envoyé à l'adresse du candidat.

Le candidat devra retourner par envoi simple son dossier dûment rempli, au ministère de la justice, à l'adresse susmentionnée **au plus tard le 02 mars 2026**, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

**Tout dossier incomplet, mal renseigné et transmis hors délai sera rejeté !**

Pour tous renseignements complémentaires, cliquez [ici](#).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au troisième grade de Secrétaire Administratif du ministère de la justice, fera l'objet d'un arrêté ultérieurement.

FO Justice - PA – le 12 janvier 2026

